

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

167755

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

3183

Matricule : Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL AMRANI JOUTEY Abdellah

Date de naissance : 11/12/1953

Adresse : VILLA 7 les bessons et TOURIA Bouskoura

CASA

Tél. : 0661525001 Total des frais engagés : 821,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr EL ASRI Hatima
Ophtalmologue
59, Bd. Zaraktouni Casa
Résidence Les Fleurs

04 JUIL. 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL AMRANI JOUTEY Abdellah

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Glaucome

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

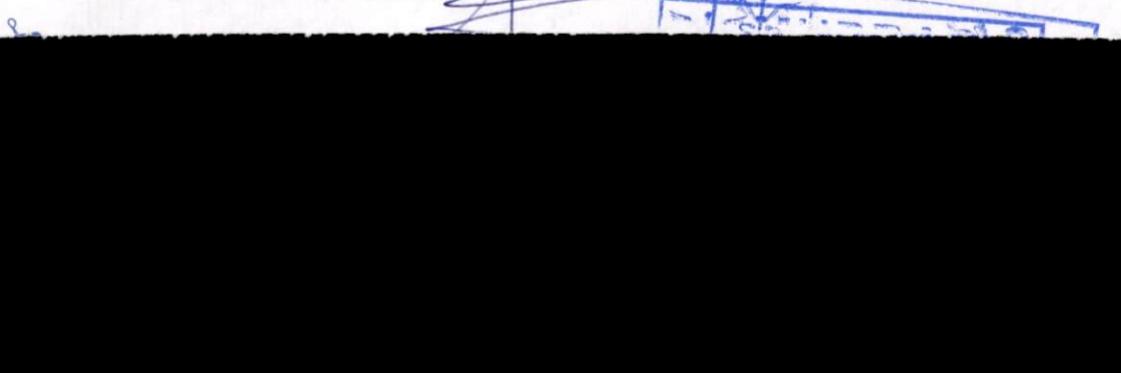
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 6/17/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Z. AIT ALI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/07/23		5	250,00	01 H. ASRI, Malmaut, Cestas Ophtalmologue Bn. Zakaria et Cie Résidence Les Fleurs

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MARIA SAINTE LONBARD, AKKARI Docteur en Pharmacie Résidence Centre 13,5-Casablanca N° 092047433	04/07/23	571,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hôpital de Mohammadia

الدكتورة العسري حليمة

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

ليزر - صور الشرايين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 04 JUL 2023

98,20x2

EL AMRANI JONTEY
Abdelkader

- Xo. Collyre wphy → (3)
99,50 gli ou 10 sem (5) <
XALACOM selon avis medecin
99,50 gli ou Xolo. (3) <
pt ou Xolo. (3)
gli. am. sem.
sem.

Xola®	
Lot:	110218
Fab:	11 22
Exp:	11 24

PP.V: 95 DH 20

Xola®	
Lot:	110218
Fab:	11 22
Exp:	11 24

PP.V: 95 DH 20

Xola®	
Lot:	110218
Fab:	08 22
Exp:	08 24

PP.V: 95 DH 20



22 27 91 37
" 59, Bd. Zerkta

- LAPROPHAN --
PPV: 98DH20
Falcon

- LAPROPHAN --
PPV: 98DH20
Falcon